



Ambassadeurs  
de la  
Jeunesse

# Élections Israéliennes : enjeux et perspectives d'un non-événement

*Par Daniel Ingala,*

*Rédacteur au sein de la Délégation Proche & Moyen-Orient des Ambassadeurs de la Jeunesse*

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité de l'auteur

© Tous droits réservés, Paris, Ambassadeurs de la Jeunesse, 2019.

## **Comment citer cette publication :**

Daniel Ingala,

« Élections Israéliennes : enjeux et perspectives d'un non-événement »,  
Ambassadeurs de la Jeunesse, 29 avril 2019.

Ambassadeurs de la Jeunesse

31 Rue de Poissy 75005 Paris

E-mail : [contact@ambassadeurs-jeunesse.org](mailto:contact@ambassadeurs-jeunesse.org)

Site internet : [www.ambassadeurs-jeunesse.org](http://www.ambassadeurs-jeunesse.org)



Erich Remarque écrit en 1929 un ouvrage intitulé *À l'Est, rien de nouveau*. Les résultats des dernières élections israéliennes peuvent ironiquement se résumer ainsi : *En Orient, rien de nouveau*. Ces élections ont passionné le public israélien, mobilisé la jeunesse, mais elles furent, comme l'écrivit Sagan, un *Orage Immobile*. Un non-événement. Les forces en présence, même celles qui incarnaient le changement, se sont inclinées devant l'irremplaçable Benyamin Netanyahou (surnommé « *Bibi* » par ses partisans).

Pourtant, son chemin n'était pas sans encombres, malgré treize ans passés au poste de Premier Ministre, dont dix années consécutives depuis 2009. Une longévité qui aurait de quoi faire rougir le Sage David ben Gourion, fondateur de l'État d'Israël.

### *Les difficultés d'ordre politique*

Le premier iceberg sur son chemin fut politique. En effet, la fondation du mouvement *Kahol Lavan* (Bleu & Bleu), formation politique de centre-droit, a constitué un espoir pour tous les électeurs orphelins. Ces électeurs sont ni de gauche, ni d'extrême-gauche, ni ultrareligieux ou sionistes radicaux. Ces électeurs se situent sur un centre flou, tantôt à droite, tantôt à gauche. Ces électeurs sont adeptes d'un constant « *en-même temps* ». Ces orphelins aiment Israël, sont sionistes, défendent la souveraineté nationale et l'identité juive sans pour autant adhérer aux positions du Premier Ministre. Ils sont orphelins parce qu'il n'est plus d'opposition sioniste aux positions sionistes de Netanyahu. Orphelins aussi, parce que la machine Netanyahu a terrassé la gauche, il n'est plus de gauche en Israël. La victoire du 9 avril 2019 n'a même pas été le *Chant du Cygne* pour celle-ci. Le chant du Cygne, c'est ce chant majestueux d'un Cygne qui se sait mourir, ce chant qui résonne comme un dernier éclat brillant et puissant. La gauche Israélienne n'a même pas pu vivre ce moment là, puisque *Bibi* l'a débranchée sans lui poser de questions.

*Kahol Lavan* a incarné l'espoir d'une autre voie pour Israël, pour le sionisme et l'identité juive. Les électeurs de ce nouveau parti sont d'horizon divers mais communièrent tous autour d'un même espoir, une utopie : allier ce que propose la gauche avec ce qu'incarne la droite.

L'*en-même temps* de ce parti s'est révélé autour de la question du Shabbat. Lors du Shabbat, du vendredi soir au samedi soir, il s'impose trente-neuf interdits au peuple Juif. Ces interdits sont là pour *imposer* un repos obligatoire à l'ensemble des juifs. Il est donc interdit de coudre, d'écrire, de moudre, de vendre, et d'allumer un feu, entre autres. Le Shabbat en Israël est une question épineuse. En effet, celle-ci revient systématiquement sur le devant de la scène et cela depuis la fondation de l'État en 1948. On peut même dire que c'est un des points fondamentaux du positionnement politique dans le pays. On ne peut comprendre Israël et ses partis politiques sans un nécessaire recentrage autour de ce qu'on a appelé [*L]es Compromis de Ben Gourion*. Dans un contexte bien éloigné de la France et de l'Occident de manière générale, le fondateur de l'État, lors de la proclamation de l'Indépendance, a dû satisfaire les religieux et les laïcs. Une série de compromis s'est installée progressivement et cela de manière coutumière, Israël n'ayant pas de Constitution. Ce qui est accordé aux religieux ne peut être contesté par les Laïcs et inversement. Cette poudrière de compromis bancals est l'un des socles qui déterminent de quel bord politique se positionne un parti. On ne peut donc coller nos réalités politiques droite/gauche, conservateur/progressiste aux réalités politiques israéliennes. En effet, par exemple, en Israël on peut être d'extrême-gauche

et invoquer le nom de D'ieu au début d'un discours ou être classé à l'extrême-droite et refuser le port de la Kippa.

Pour *Kahol Lavan*, la question du Shabbat s'est résolue avec un *en-même temps* qui a profondément agacé toute une partie de la société israélienne, tant la réponse fut considérée comme simpliste et inutile. En effet le parti s'est dit engagé « à préserver l'identité juive de l'État parallèlement à la réalisation du droit de chaque personne et de chaque communauté à façonner leur mode de vie dans la liberté et la tolérance ». Aucune audace dans cette proposition puisqu'on retourne à la politique du compromis. Là où un Netanyahu tranche clairement, violemment même parfois, *Kahol Lavan* se perd dans une volonté de contenter tout le monde.

### *Les difficultés liées à la justice*

Le deuxième iceberg rencontré par le Premier ministre est celui de la justice. L'irréprochable Premier ministre, qui fait d'ailleurs voter en ce moment une Loi pour la création d'une immunité parlementaire - que les Israéliens appellent « *Loi Française* » -, est accusé de corruption, fraude et abus de pouvoir. Il y a donc trois affaires, qu'on appelle en Israël *affaire 1 000*, *2 000* et *4 000*, qui planent sur la tête de Netanyahu. Les plus « embêtantes » pour le Premier ministre sont les affaires *1 000 & 4 000* ; elles traitent de corruption et d'abus de pouvoir. Pour autant, malgré des accusations graves et un soupçon de pressions exercées sur le magistrat en charge des affaires, l'image de Netanyahu ne change pas. Il est adulé par ses partisans et détesté par ses opposants, rien de bien révolutionnaire. Le Premier ministre a décidé de s'inscrire dans les pas de la communication Trump, en accusant les médias de répandre de la propagande et de mentir aux israéliens. En faisant le choix de communiquer d'avantage sur les réseaux sociaux et ainsi court-circuiter les médias traditionnels il donne l'image très feutrée et contrôlée d'un candidat serein, déterminé et d'un Premier ministre en action. Rien ne semble pouvoir l'arrêter. Même au sein de son propre parti *Le Likoud*, il ne rencontre aucune contestation et cela malgré une grande diversité idéologique au sein de celui-ci. Au sujet de la diversité idéologique des alliés de Netanyahu, un parti a soulevé tout de même de vives réactions au sein de sa famille politique et à l'échelle internationale. En effet, le Premier ministre, en quête d'une coalition suffisamment large à la Knesset (Assemblée israélienne), s'est autorisé à potentiellement tendre la main à des partis jusqu'à maintenant bannis.

Il s'agit, par exemple, du parti controversé *Force Juive*, héritier du mouvement *Kach*, de l'ex-Rabbin Meir Kahane. Cette entité politique évoque, rien qu'à la prononciation de son nom, de mauvais souvenirs à une majorité d'israéliens. En effet, le parti *Kach* fut interdit en 1988 à la suite

d'assassinats sordides perpétrés par des militants fanatisés. L'activité parlementaire de Meir Kahane, son gourou et fondateur, ne fut cependant jamais totalement entravée du fait de l'absence d'outils de contrôle. Il eut certes un consensus politique contre ce Rabbin extrémiste, mais rien qui ne l'empêcha jusqu'à son assassinat de distiller la haine et le racisme.

Suite à cela, naquit l'idée de création de « *garde-fous parlementaires* ». Désormais, l'article 134 des *Règlements de la Knesset* autorise son Président à refuser des lois incitant, de manière directe ou indirecte, au racisme ou allant à l'encontre des caractères juif et démocratique du pays.

*Force Juive* est idéologiquement l'héritier du parti *Kach*, car il s'inscrit dans la même lignée de revendications politiques ; il est, en effet, radicalement opposé à toute négociation avec l'autorité Palestinienne, souhaite prendre le contrôle de l'Esplanade des Mosquées à Jérusalem et annexer l'intégralité de la Judée-Samarie (Cisjordanie).

La fusion, souhaitée par Netanyahu, du *Kach* avec le parti *Le Foyer Juif*, respectable parti de la droite religieuse, afin de constituer, avec un troisième micro-parti d'extrême-droite, l'*HaYamin HeHadash* (Union des partis de droite pour la 21<sup>e</sup> Knesset) fut considérée comme une faute morale par de nombreux observateurs. Cette coalition ne se portera finalement qu'à la 8<sup>e</sup> place, avec cinq députés et 3,70% soit 159 468 électeurs.

Au soir des résultats les deux candidats Gantz et Netanyahu revendiquent la victoire, à quelques heures d'intervalle. Gantz annoncera en premier sa victoire et cela malgré des résultats qui donnaient son parti à un siège seulement devant *Le Likoud* de Netanyahu. Au fur et à mesure de la soirée les résultats s'affineront, notamment avec la fin des dépouillements de Tel-Aviv et Jérusalem, et donnera finalement trente-cinq sièges au *Likoud* et trente-cinq sièges à *Kahol Lavan*. Une égalité parfaite qui est en trompe-l'œil car le *Likoud* progresse en nombre de voix. L'instauration en 2014 d'un nouveau seuil d'éligibilité, passé de 2% à 3,5%, explique cette redistribution des voix. De plus, la gauche traditionnelle, déjà agonisante a été achevée par le vote tactique en faveur de Gantz du *Kahol Lavan*.

Les élections passées, il est désormais le temps de penser à la formation du nouveau Gouvernement. Gantz, leader de la nouvelle opposition, a très rapidement dénoncé *une coalition bâtie pour protéger Netanyahu*. Il accuse directement le Premier ministre de vouloir constituer une « *coalition forteresse afin d'échapper à ses déboires judiciaires* ». Il dira même, d'une manière qui tranche avec sa platitude habituelle, « *[N]ous ne le laisserons pas faire !* ». La crise est née lorsque la coalition de l'Union des partis de droite - *HaYamin HeHadash* - a annoncé qu'elle déposerait un projet de Loi

visant à accorder l'immunité parlementaire à l'ensemble des députés élus. La fameuse *Loi Française*, si chère à Netanyahu, est donc portée par une coalition classée à l'extrême-droite de l'échiquier politique. Cette annonce est intervenue dans un moment traditionnel de « trêve » politique où se déroulent les négociations de coalition. Le second problème, et pas des moindres, est que l' *HaYamin HeHadash*, en contrepartie du vote de l'immunité, exige l'annexion de l'ensemble des implantations israéliennes en Judée-Samarie (Cisjordanie). Ironie du sort, c'est une affaire d'immunité parlementaire qui va déterminer l'avenir d'une région entière. Au-delà des conséquences géopolitiques d'une telle annexion, cette question géostratégique ne peut faire l'objet d'un tel chantage.

Le président de la République Reuven Rivlin, malgré le contexte tendu, a officiellement demandé à Netanyahu d'assembler une coalition pour gouverner la 21<sup>e</sup> Knesset. Le Premier ministre, qui va entamer son cinquième et dernier mandat, s'il ne change pas la Coutume, réunit autour de lui soixante-cinq députés sur cent-vingt. L'Union des partis de droite rentrera bien au gouvernement à des postes régaliens majeurs.

### *Israël, société mosaïque*

Au regard du dernier sondage, près de 66% des juifs israéliens voudraient une coalition gouvernementale sans les partis ultra-orthodoxes. Ils sont donc une majorité écrasante à défendre une coalition gouvernementale sans le parti *Shas* (*Shas* vient des initiales hébraïques ; *Séfarades Orthodoxes pour la Torah*) qui détient 8 sièges à la Knesset et sans le parti *Yahadout HaTorah* (*Judaïsme Unifié dans la Torah*, parti conservateur de la droite religieuse). Cependant, le plus frappant est que 55% des électeurs du *Likoud* de Netanyahu souhaitent une alliance avec Gantz et le rejet des partis religieux. Du côté de *Kakhol Lavan* ils sont 98% à souhaiter une alliance et le rejet des partis religieux.

Pour la première fois la question de la liberté religieuse s'impose comme une question centrale. Auparavant, c'était le « comment » de la pratique religieuse qui était débattu. Désormais on s'interroge sur « la place de la pratique religieuse ». Ce bouleversement de paradigme va nécessairement mettre à terre les *Compromis de Ben Gourion*. En effet, de plus en plus d'Israéliens s'interrogent sur la raison d'exempter les ultrareligieux du Service Militaire, de plus en plus souhaitent la création d'un Mariage Civil et la reconnaissance d'une procédure civile du divorce pour échapper aux Tribunaux Rabbiniques. Enfin, une part croissante de la population souhaite des transports publics qui assureraient un *Service minimum* pendant le Shabbat.



La question du pluralisme religieux se fonde sur la question de la place accordée au sein de la société israélienne des Arabes Israéliens. Dans le paysage politique israélien, bien que silencieux voire absents, les Arabes Israéliens déchainent les passions. Ces 17% d'Arabes Israéliens, majoritairement musulmans, se sont retrouvés devant un dilemme ; voter et faire entendre leur voix ou boycotter les élections d'un pays dont ils ne se sentent pas les enfants. Le vote de la Loi sur l'*État-Nation du peuple juif* n'a pas aidé à l'indivisibilité de la société israélienne.

La Loi *État-Nation* bouscule inévitablement tout un pays en l'interrogeant sur son identité. Soixante-dix ans après l'Indépendance du pays, le Premier ministre Netanyahu se décide à bousculer *l'équilibre instable* instauré depuis 1948. Il était selon lui nécessaire de réaffirmer dans le marbre ce qui faisait partie du consensus intérieur depuis 1948 ; c'est-à-dire réaffirmer le caractère juif de l'État et le droit suprême à l'autodétermination du peuple Juif dans le cadre d'un État-Nation.

Israël est une société mosaïque où vivent près de 17% de musulmans, 2% de Chrétiens et 75% de Juifs. Ces 8 millions d'Israéliens sont traités de la même façon devant la Loi. Il n'est aucune discrimination légale entre les citoyens à raison de leurs origines ou religion car l'égalité est une valeur essentielle et solidement protégée par une très indépendante *Cour Suprême*.

Cependant, certains opposants à la Loi *État-Nation* s'inquiètent aujourd'hui que celle-ci ne mette fin à ce pacte social, constitutif de toutes les sociétés démocratiques. De nombreux intellectuels, politiques et religieux se sont levés contre le projet de Loi. L'écrivain de gauche David Grossman n'hésita même pas à utiliser le mot « *d'apartheid* » pour qualifier certaines des dispositions de la Loi. Ce mot, maladroitement lancé dans une mare déjà bien agitée, résonne lourdement dans les oreilles de l'auteur de ce projet de Loi. N'oublions tout de même pas qu'Avi Dichter, le principal rédacteur de la Loi, vient du parti centriste *Kadima*, parti bien éloigné des valeurs et rhétoriques de l'extrême-droite israélienne. Cette terminologie est qualifiée par les défenseurs de la Loi « *de faillite morale car il n'y a jamais eu de situation d'apartheid, ni à l'intérieur de la 'ligne verte', ni dans les territoires de Judée-Samarie* ».

Les mêmes défenseurs de la Loi considèrent qu'avec ces prises de positions, la gauche israélienne abat l'ultime frontière qui la séparait encore de l'extrême-gauche israélienne antisioniste. Cette gauche, par ces excès lyriques, ferait le jeu des *antisionistes de tous les pays* en s'unissant à eux dans une logique commune et une même rhétorique.



La Loi *État-Nation* met également mal à l'aise la minorité Druze. Ces 130 000 israéliens de culture arabe, fidèles d'une branche de l'Islam née d'une scission avec le mouvement fatimide ismaïlien survenue au XI<sup>ème</sup> siècle après J-C, sont de fidèles défenseurs de l'État sioniste. Lorsque les Druzes du Liban et de la Syrie se sont placés du côté des nationalistes arabes, les Druzes israéliens ont fait le choix de la nation israélienne. Depuis soixante-dix ans ils se sont unis dans un « pacte de sang » à Israël, servant dans *Tsahal* (armée israélienne) avec une loyauté incontestable. Le Chef spirituel de la communauté a cependant déclaré, dans un discours lourd de sens, que « *Malgré notre loyauté illimitée à l'État, celui-ci ne nous considère pas comme des citoyens égaux* ». Le Premier Ministre d'Israël a de suite rassuré la communauté en affirmant que seront mises en place des dispositions particulières pour la protéger, bien que désormais, l'arabe ne soit plus la langue nationale de l'État au côté de l'Hébreu. La Loi *État-Nation* a été vivement saluée par Richard Spencer, meneur de l'alt-right, qui a affirmé « *qu'Israël montre le chemin à l'Europe contre l'ordre social multiculturel* ». Cette prise de position doit nous interroger sur le besoin qu'a un État, un peuple, à un moment donné de se définir, de poser un cadre pour affirmer ce qu'il est et ce qu'il n'est pas. Ce besoin est peut-être une réaction face à un monde jugé *trop* ouvert, libéral, globalisé et multiculturel où les nations sont injustement contestées et les identités violemment déracinées. Cette Loi *État Nation* n'est pas le fruit de craintes, ni celui du repli ou de la haine car elle est l'*aboutissement* d'une logique. Celle posée dans la Déclaration d'Indépendance de 1948 et dans celle des pères fondateurs sionistes. Cette Loi, adoptée par 62 députés contre 55, est celle du « *petit peuple Israélien* » selon la formule d'Amnon Lord. Ce *petit peuple* qui voit la Menorah et l'Hatikva (hymne national) comme ses symboles, Jérusalem sa capitale, l'hébreu sa langue, le Shabbat et les fêtes juives ses journées chômées.

Netanyahu, dès le lendemain de sa victoire, s'est rapproché de la communauté Druze pour lui assurer qu'elle serait valorisée pendant son quinquennat. Si l'élection de Netanyahu est un non-événement du fait de la conjoncture politique, il est incontestable qu'elle a ouvert des champs du possible pour le Premier ministre. Le Gouvernement n'a pas été encore constitué ; quelle place pour Gantz, les Arabes et la Palestine, la Judée-Samarie, la Justice et quelle place pour les religieux ? Tant de questions auxquelles Netanyahu répondra avec l'annonce du 21<sup>e</sup> Gouvernement de l'État d'Israël.



© : Tous droits réservés, Paris, Ambassadeurs de la Jeunesse, 2019.

Ambassadeurs de la Jeunesse

31 Rue de Poissy, 75005 Paris

E-mail : [contact@ambassadeurs-jeunesse.org](mailto:contact@ambassadeurs-jeunesse.org)

Site internet : [www.ambassadeurs-jeunesse.org](http://www.ambassadeurs-jeunesse.org)

